

Image not found or type unknown



majeur protégé actionnaire de SCI

Par **Christie83**, le **01/02/2020** à **17:11**

B O N J O U R

Merci de respecter les CGU

Un majeur sous tutelle depuis 5 ans, qui est actionnaire d'une SCI depuis 14 ans , participe au paiement d'un prêt de la SCI - Il est par ailleurs marié sous le régime de la communauté universelle - son épouse est aussi membre de la SCI - peut-il être forcé de vendre ses parts par le juge des tutelles sous prétexte d'avoir moins de charges financières ?

Par **Visiteur**, le **01/02/2020** à **19:36**

B O N J O U R

Merci de respecter les CGU

En général, non, il revient au tuteur de demander cela au JAF ou de prendre l'initiative de saisir la commission de surendettement.